

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026	DATE D'EFFET	ACTE
DECHETS				A compter du 01/01/2026	Délibération n° I-17 du 15 décembre 2025
APPORTS EN DECHETERIE ET ECOPOINTS – REDEVANCES DUES PAR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (en net)					
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
<u>Territoire Cholet Agglomération</u>					
Tout venant	par m3	51,00 €	52,00 €		
Déchets verts	par m3	20,35 €	20,35 €		
Cartons	par m3	6,05 €	6,05 €		
<u>Apports en déchèteries uniquement</u>					
Métaux	par m3	9,90 €	9,90 €		
Bois	par m3	19,80 €	19,80 €		
Plastiques durs	par m3	6,70 €	6,70 €		
Films plastiques	par m3	11,00 €	11,00 €		
<u>DEPOTS SAUVAGES AU PIED DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE en net</u>					
Tarif dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire (minimum 1h d'intervention)	à l'heure	85,00 €	100,00 €		
<i>Les tarifs " dépôts en déchèterie " seront comptabilisés en plus du tarif ci-dessus</i>					
<u>CONTROLE D'ACCES (net)</u>					
Carte supplémentaire	par carte	10,00 €	10,00 €		
5 Passages supplémentaires – particuliers	par forfait	10,00 €	10,00 €		
<u>MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE BACS ROULANTS (net)</u>					
Forfait livraison, récupération et nettoyage des bacs	forfait/intervention	60,00 €	60,00 €		
Mise à disposition d'un bac Ordures Ménagères	/semaine	0,054 €	0,055 €		
<u>MISE A DISPOSITION BROYEUR AUX ASSOCIATIONS</u>					
Location de broyeur de végétaux destinée aux associations dont l'adresse du siège se situe dans Cholet Agglomération	forfait/an	400,00 €	400,00 €		

REDEVANCE SPECIALE DECHETS					
Pour les professionnels, collectivités et associations de Cholet Agglomération :					
Territoire de Cholet Agglomération (net)					
redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine (zone C1) ou 2000l/tous les 15 jours (zone C0.5)	litre/collecte		0,054 €	0,055 €	
Territoire de Cholet Agglomération (net)					
Demande d'une collecte supplémentaire = facturation au premier litre	litre/collecte		0,054 €	0,055 €	